



CERTIGREEN SRL - organisme de
contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Bonnelles
TVA BE 0451 912 904
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
www.certigreen.be

P.V. N° IDA-CIT-07-05-25-1644-AÉR

Date de visite : 07/05/2025

VALIDITÉ 6 MOIS
Jusqu'au 07-11-25

RAPPORT D'ÉTANCHÉITÉ

Contrôle visuel

Informations du contrôle

Nom du client	SRL MJJ ART
Adresse du client	Rue d'Anthée 18 et 19 5644 Mettet
Numéro de téléphone	071771974
Email	
Numéro de TVA	N.A.
Contrôleur	Daoudi Issam AgrW.TUS-116/A/02 expire le 16/04/2029
Adresse du contrôle	Rue d'Anthée 18 et 19 5644 Mettet

Objet du contrôle

Type de citerne	Parallélépipédique - Aérienne - Simple-paroi (Acier)
Origine	Inconnue
N° de fabrication	Inconnue
Autorisation d'exploitation	Non
Plan d'identification	Non
Emplacement du réservoir	Cave
Emplacement du remplissage	Delocaliser
Année de la citerne	+/- 0 ans
Dimensions	+/- L.150 X 1.50 X H.100 cm
Capacité +/-	+/- 6000 l
Produit	Mazout
Certif. d'étanchéité antérieur	Non
Numéro d'identification	Inconnu

Encuvement ou bac de rétention	Pas-encuvement
Type d'appareil	Chaudière
État	Fonctionne
Épaisseur des parois	Supérieur à 80% de l'épaisseur
Avertisseur de niveau haut	Néant
Système anti-débordement	Néant
Système de détection de fuite	Non
Hauteur de produit	30 cm
Système de détection de fuite	Non
Type de jauge	Jauge-flotteur



CERTIGREEN SRL - organisme de
contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Bonnelles
TVA BE 0451 912 904
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
www.certigreen.be

P.V. N° IDA-CIT-07-05-25-1644-AÉR

Date de visite : 07/05/2025

VALIDITÉ 6 MOIS
Jusqu'au 07-11-25

Contrôles et tests

Contrôle visuel du réservoir au brûleur	Conforme
Contrôle visuel du réservoir	Non conforme
Conduites de remplissage	Conforme
Raccords	Non conforme
Conduites de ventilation	Non conforme
Conduites de retour	Néant
Trou d'homme	Absent
Type de tuyaux	Monotube
Soutirage du produit	Par le haut (conforme)
Pollution en dehors du réservoir	Non



CERTIGREEN SRL - organisme de
contrôle agréé

Adresse Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Bonnelles
BE 0451 912 904
TVA +32 471 58 07 08
Tél BE 0451 912 904
E-mail info@certigreen.be
www.certigreen.be

P.V. N° IDA-CIT-07-05-25-1644-AÉR

Date de visite : 07/05/2025

VALIDITÉ 6 MOIS
Jusqu'au 07-11-25

Remarques

01. Nous confirmons l'absence de pollution visible, tout en notant qu'il est possible qu'une pollution non visible soit présente lors du contrôle.
02. Déclaration d'établissement de classe 3 absent.
03. Placer un évent de minimum 5/4" (3,175 cm) avec un bonnet d'évent.
04. L'aspiration de mazout par le bas est interdite (à supprimer).
05. Corrosion superficielle sur l'ensemble du réservoir.
06. Placer un système anti débordement (sonde) ou un avertisseur de niveau haut (sifflet).
07. Pour les réservoirs monté en batterie la sonde anti-débordement doit se trouver sur la citerne de tête.

VALIDITÉ 6 MOIS

L'étanchéité est assurée, mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois (07-11-25). Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle. Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions légales imposées par:

3 juillet 1997 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du Règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables, visant à autoriser le contrôle d'étanchéité par ultrasons (MB 12 août 1997)

30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations-service (M.B. 17.01.2001)

8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle : le test en dépression (M.B. 19.03.2004)

17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service (MB 29 octobre 2003), modifié le 24 juillet 2008 (MB 14 août 2008)

29 novembre 2007 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux installations de distribution d'hydrocarbures liquides dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100 °C, pour véhicules à moteur, à des fins commerciales autres que la vente au public, telles que la distribution d'hydrocarbures destinée à l'alimentation d'un parc de véhicules en gestion propre ou pour compte propre, comportant deux pistolets maximum et pour autant que la capacité de stockage du dépôt d'hydrocarbures soit supérieure ou égale à 3 000 litres et inférieure à 25 000 litres (M.B. 03.01.2008) modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon :

- du 31 mars 2011 (M.B. 22.04.2011)*
- du 13 juillet 2017 modifiant divers arrêtés suite à la dissolution de l'Office wallon des déchets (M.B. 27.09.2017)
- du 11 avril 2019 modifiant divers arrêtés en ce qui concerne la gestion des risques de pollutions ponctuelles liées aux manipulations des produits et effluents phytopharmaceutiques (M.B. 25.06.2019)

Pour CERTIGREEN, l'inspecteur



Issam
Daoudi
0472/64.55.26

